

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. MM BROSSARD. BRAULT. LOISEAU. WATTELLE. Mmes GONNEAU. MAZZONI. JUIN. ROBIN.

ETAIENT ABSENTS : M BANNIER. Mmes DAMANGE. DUGUE. FAYOL excusées

- Madame Isabelle DAMANGE a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT
- Madame Ludivine DUGUE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET
- Madame Ginette FAYOL a donné pouvoir à Madame Michelle MAZZONI

=====

Date de la convocation : 18 janvier 2018

Secrétaire de séance : Madame Michelle MAZZONI

ORDRE DU JOUR :

- **Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme** : présentation par le cabinet AUDICCE du rapport du commissaire enquêteur et de l'analyse suite à l'enquête publique
- **Ecole** : délibération du Conseil Municipal suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves sur la semaine de 4 jours ou 4 jours ½
- **Budget communal** : délibération autorisant le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- **Commission culturelle** : tarifs spectacles du 1^{er} trimestre 2018
- **Questions diverses**

OBJET – TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME : Présentation par le cabinet AUDICCE du rapport du commissaire enquêteur et de l'analyse suite à l'enquête publique – Dossier n°1

Madame le Maire précise que la personne du Cabinet AUDICCE étant malade, ce dossier sera abordé à la prochaine réunion du conseil municipal.

OBJET – ECOLE : délibération du Conseil Municipal suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves sur la semaine de 4 jours ou 4 Jours ½ - Délib. n°1-2/01/2018

Madame le Maire rappelle le courrier émanant de l'Inspection Académique concernant l'organisation de la semaine scolaire.

Elle précise que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées sur quatre jours.

Elle indique qu'un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves, 41 familles ont répondu à cette enquête qui a donné les résultats suivants :

- **27 familles sont favorables à la semaine de 4 jours**
- **14 familles sont favorables à la semaine de 4 jours ½**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 la semaine scolaire sera organisée sur 4 jours**

Le Conseil d'Ecole le 22 février prochain délibéra également sur l'organisation de la semaine scolaire.

De plus, lors de l'enquête il a été également demandé aux familles si elles souhaitaient que leurs enfants fréquentent les Centres de Loisirs sans Hébergement le mercredi, les résultats sont les suivants :

- **13 familles souhaitent que leurs enfants fréquentent les Centres de Loisirs sans Hébergement**
- **27 familles ne souhaitent pas que leurs enfants fréquentent les Centres de Loisirs sans Hébergement.**

OBJET – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – Délib. n°2-3/01/2018

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2017 : 335 771.62 €
(opérations réelles, hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

OPERATION 79 – TRANSFORMATION DU POS EN PLU

Art. 202 – Honoraires cabinet d'urbanisme 1200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement citées ci-dessus**

OBJET – PROGRAMMATION CULTURELLE 2018 – 1^{er} TRIMESTRE – FIXATION DES TARIFS POUR LES DEUX SPECTACLES PROGRAMMES – Délib. n°3-4/01/2018

Monsieur Bernard MARCHAIS, adjoint, rappelle les deux spectacles programmés pour le premier trimestre 2018, à savoir :

- **Dimanche 21 janvier 2018** : spectacle humour musical « La Chambricole »
- **Samedi 24 mars 2018** : spectacle chansons françaises Pierre JACQUET

Il précise qu'il convient de fixer les tarifs pour ces deux spectacles, il propose de fixer le montant des entrées comme suit :

- **Spectacle « La Chambricole »** **7.00 €**
- **Spectacle Pierre JACQUET** **8.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **donne son accord sur les tarifs ci-dessus**

Monsieur Bernard MARCHAIS indique que la programmation 2018 sera essentiellement composée de « petits spectacles » avec un coût moindre que l'an passé, il encourage vivement les membres du conseil municipal à assister à ces spectacles.

OBJET – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Ecole Rose Grison - financement « Projet – Grand Nord » - Délib. n°4-5/01/2018 :**

Mme le Maire précise que l'Ecole Rose Grison pour l'année scolaire 2017-2018 a un projet nommé « GRAND NORD », il s'agit de suivre un aventurier, Sébastien Dos Santos Borges dans son expédition dans le nord du Canada et en Alaska avec des chiens polaires grâce à Internet, webcam...

L'aventurier se déplacera une semaine sur l'Ecole du 12 au 16 février, il organisera son bivouac devant le city-stade avec une douzaine de chiens. Il animera différents ateliers avec l'ensemble des classes à tour de rôle : campement, attelage, sensibilisation au réchauffement climatique, la vie des Inuits, biotope des pôles.

Une présentation aura lieu le vendredi 16 février à la Salle des Fêtes (horaires à définir) ouverte à tous.

Le Coût du projet s'élève à 4 000.00 € et sera financé notamment par l'Association des Parents d'Elèves et la coopérative de l'Ecole.

Une subvention communale est sollicitée pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves d'un montant de 1 700.00 € pour financer ce projet.**

De plus, il est précisé que l'Ecole participera également à un autre projet « Spectacle » nommé FO(U)RL qui fait suite à la venue du groupe Mallet Works Shop, il s'agit d'un spectacle de danse et percussion où les enfants de l'Ecole participeraient avec les écoles de musique et la compagnie Arboredanse de Montrésor qui se déroulera le samedi 21 avril à la Salle Omnisports

La Commune participerait à hauteur de 550.00 € (frais de location de matériel et frais de déplacement de la troupe Arboredanse).

- ✓ **Dossier Fernand SANIEL/Commune d'ABILLY**

Madame le Maire indique que par courrier reçu le 10 janvier 2018, la Cour Administrative d'Appel de NANTES a informé la Municipalité d'ABILLY que Monsieur Fernand SANIEL a déposé une requête contre l'ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 19 octobre 2017. Elle précise que l'ensemble des pièces a été transmis à l'avocat qui représente la commune et informera le conseil municipal de la suite qui sera donné à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme : présentation par le cabinet AUDICCE du rapport du commissaire enquêteur et de l'analyse suite à l'enquête publique	Dossier n°1 Sujet non abordé absence du cabinet AUDICCE - maladie
- Ecole : délibération du Conseil Municipal suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves sur la semaine de 4 Jours ou 4 jours ½	Délib. n°1-2/01/18
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Délib. n°2-3/01/18
- Programmation culturelle 2018 – 1 ^{er} trimestre – fixation des tarifs pour les deux spectacles programmés	Délib. n°3-4/01/18
- Questions diverses : → Ecole Rose Grison – financement projet « Grand Nord » → Dossier Fernand SANIEL/Commune d'ABILLY	Délib. n°4-5/01/18

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I. p*	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G. p*
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A. A*	ROBIN H.	DUGUÉ L. p*

P* pouvoir

A* absent